

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste cet investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ERAAM PREMIA
Parts M : FR0013241890 / Parts N : FR0013241908
OPCVM géré par ERAAM

Objectifs et politique d'investissement

ERAAM Premia a pour objectif de réaliser, une performance nette de frais de gestion positive et supérieure à son indice de référence sur la durée de placement recommandée, soit 3 ans.

L'indicateur de référence auquel peut être comparée la performance de l'OPCVM est le SARON capitalisé +1% (Le SARON correspond à un taux moyen de taux interbancaires au jour le jour en CHF).

La stratégie d'investissement

ERAAM Premia a pour objectif de capturer les rendements ou « primes de risques » des classes d'actifs traditionnelles (actions, obligations, change, matières premières) et, les rendements ou « primes de risques » liés aux facteurs de risque / styles de gestion (« value », « momentum », « defensive », « short term reversal », « trend », « implied volatility premium »).

La liste des « primes de risque » n'est pas exhaustive. ERAAM analyse constamment dans chaque classe d'actifs éligibles de nouvelles « primes de risque ». Le processus d'investissement vise à répartir de façon discrétionnaire le portefeuille sur les différentes « primes de risque » sélectionnés avec la plus grande diversification possible.

Ces stratégies s'appuient notamment sur des modèles de prévision et des modèles de risque développés en interne. Pour mettre en œuvre sa stratégie, le FCP pourra s'exposer via des swaps de performance sur indices de stratégies de « primes de risque » et/ou via des positions longues sur titres vifs combinées avec des positions courtes sur instruments dérivés et/ou via des positions longues sur instruments dérivés combinées avec des positions courtes sur d'autres instruments dérivés.

Fourchette d'exposition nette	Exposition directionnelle	Seuil Minimum / Seuil Maximum (en % de l'actif net)
Actions	Oui	-50% / +150%
Dont petites et moyennes capitalisations	Oui	-50% / +100%
Obligations	Oui	-10 / +20 (en sensibilité taux)
Dont émetteurs « High Yield »	Oui	100%
Devises	Oui	-100% / +100%
Matières Premières	Oui	-100% / +100%

ERAAM Premia peut également être investi en OPC (dans la limite de 10%)

Affectation des revenus : capitalisation des revenus

La durée minimum de placement recommandée est de trois ans. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant trois ans.

Conditions de souscription et de rachat :

Liquidité quotidienne à l'exception des jours de fermeture de l'une des bourses suivantes : Paris, Francfort, Londres, New York, Tokyo et Hong Kong.

Centralisation des ordres de souscription et de rachat en J-1 jour ouvré avant 10H00 pour exécution sur la base des cours de clôture en J. Règlement/livraison en J+2 jours ouvrés. La valeur liquidative est calculée quotidiennement.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, Rendement potentiellement plus faible
A risque plus élevé, Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de risque auquel le capital est exposé ainsi que le rendement du fonds. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur d'ERAAM Premia. La catégorie de risque associée n'est pas une garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi n'est pas garanti.

L'indicateur de risque de niveau 4 reflète les risques issus d'une exposition aux marchés actions, aux obligations gouvernementales et d'émetteurs privés, aux marchés de devises et aux marchés de matières premières.

Les risques importants pour ERAAM Premia non pris en compte dans l'indicateur sont :

Risque de contrepartie: ce risque est lié à la capacité de la contrepartie à respecter ses engagements tels que le paiement, la livraison ou le remboursement. Une défaillance

de la contrepartie pourrait entraîner la baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque de crédit: ce risque représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance. En cas de dégradation de la notation de l'émetteur, la valeur liquidative pourra baisser.

Risques liés aux instruments dérivés: les instruments dérivés sont fortement sensibles aux variations de la valeur de l'actif sous-jacent. Leur incidence sur Eraam Premia croît avec la part accordée aux instruments dérivés. L'utilisation des instruments dérivés peut déboucher sur un effet de levier pour Eraam Premia, à la hausse comme à la baisse.

Risque de liquidité: le FCP peut investir dans des titres qui peuvent être difficilement négociables ou ne plus être négociables momentanément, du fait de l'absence d'échange sur le marché, de restrictions réglementaires, ce qui peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation d'ERAAM Premia y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

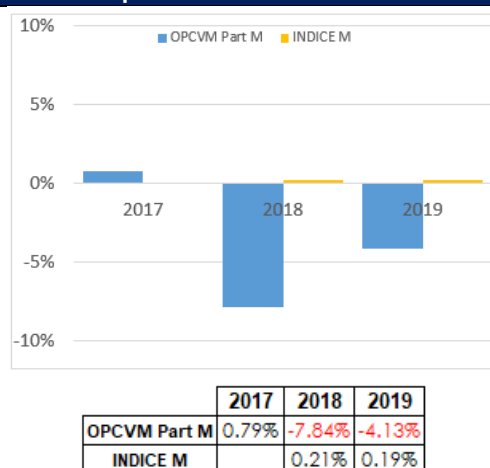
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4%
Frais de sortie	2%
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	
- Part M FR0013241890	1.453%
- Part N FR0013241908	0.953%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance - Part M FR0013241890 - Part N FR0013241908	9% TTC de la performance annuelle nette de frais du FCP au delà du SARON capitalisé +1% Montants facturés au titre de 2019: 0.00%

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseiller le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants, qui sont des frais estimés pour la première année, intègrent les frais de gestion et de fonctionnement. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de performance et les frais d'intermédiation, excepté les frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site www.eraam.com.

Performances passées



Les performances passées ne préjugent pas des directs et indirects, et hors frais d'entrée et de sortie.

Date de création de l'OPCVM : 21 décembre 2015

Date de création des parts M et N : 28 septembre 2017

Devise de référence : Euro

Changements notoires au cours de la période : N/A

Informations pratiques

Dépositaire : RBC Investor Services Bank France

Représentant en Suisse : Edmond de Rothschild (Suisse) S.A., 18, rue de Hesse, 1204 Genève, Suisse.

Service de paiement en Suisse : Edmond de Rothschild (Suisse) S.A., 18, rue de Hesse, 1204 Genève, Suisse.

Le présent document est exclusivement destiné aux investisseurs qualifiés selon l'art. 10 al. 3 et 3ter LPCC.

Lieu et mode d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus / rapport annuel / document semestriel) : le porteur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès du représentant en Suisse ou de: ERAAM - 6 rue Paul Baudry, 75008 PARIS Tél : 01.53.43.20.80 ou sur le site www.eraam.com

Régime fiscal : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal.

La responsabilité d'ERAAM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui se révéleraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Des informations détaillées concernant la politique de rémunération établie par ERAAM, notamment la description du mode de détermination de la rémunération et des avantages sont disponibles sur le site Internet www.eraam.com

ERAAM Premia est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

ERAAM est agréée et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 29 octobre 2021.